



Aménagement par un co-prop d une partie du jardin de la résidence

Par **lemesple**, le **24/08/2010** à **22:13**

Bonjour,

un co-proprétaire résidant dans une maison mitoyenne au jardin de notre bâtiment A a aménagé une partie de notre pelouse avec du gravier et rondins de bois afin de se constituer un chemin tout propre entre son garage situé devant sa maison et sa nouvelle entrée de piscine située sur le coté . Cette récente ouverture (3ans) a été autorisée par la mairie mais ouvre directement sur la pelouse du bâtiment A!

Il prétend juste avoir embelli ce coin là mais personne n'est dupe car "l'embellissement " correspond à un chemin entre son garage et sa piscine.

Aucune autorisation n'a été demandée par ce co-proprétaire à notre syndic et/ou mis à l'ordre du jour lors de nos précédentes assemblées générales.

Cependant sans dénonciation de notre part (résidents du bâtiment A) , j'ai peur que ce chemin devienne au bout d'un certain temps un chemin privatif... peut-il le devenir ? que devons-nous faire pour éviter cela?

merci de me répondre rapidement car notre prochaine A.G se tient dans un mois!